

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 22 septembre 2010 portant nomination de membres du jury de l'examen de sortie des élèves de la 49^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : SASS1030863A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-33 ;

Vu l'arrêté du 17 février 1978 relatif à la composition du jury de l'examen de sortie de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Sur proposition du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 24 juin 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Sadran (Pierre), professeur à l'institut d'études politiques de Bordeaux, est nommé président du jury de l'examen de sortie des élèves de la 49^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 2

Sont nommés membres du jury :

M. Chailland (Alain), conseiller référendaire à la Cour des comptes ;

M. Donnay (François), directeur de la Mutualité sociale agricole Nord - Pas-de-Calais ;

Mme Laurent-Sanna (Marie-Claire), directrice de la caisse d'allocations familiales de Guéret ;

M. May-Carle (Gilles), directeur départemental de la cohésion sociale ;

M. Pujolar (Olivier), maître de conférences à l'université Montesquieu-Bordeaux IV ;

M. Roy (Patrick), directeur des retraites à la Caisse nationale du régime social des indépendants ;

Mme Pinero (Odile), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Loire.

Article 3

Sont nommés examinateurs de comptabilité :

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault ;
Mme Lorenzi (Corinne), agent comptable de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

Dans le cas où M. Sadran (Pierre) se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, le jury serait présidé par M. Pujolar (Olivier).

Article 5

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 septembre 2010.

Pour le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique et par délégation :
*Le chef de service adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

J.-L. REY

Pour le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche et par délégation :

*Le directeur adjoint des affaires financières,
sociales et logistiques,*

P. AUZARY